

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

### **BP 2023**

#### **1. Eléments de contexte : situation du syndicat mixte du point de vue économique, social, budgétaire, évolution de la population couverte**

L'École Départementale de Musique et de Théâtre de la Haute-Saône a pour vocation d'assurer l'accès pour toutes les familles haut saônoises à l'enseignement musical.

Grâce au soutien du Conseil départemental (subvention de fonctionnement de 892 900€ soit 56% de son budget), de 7 communautés de communes et de 6 communes réunies en syndicat mixte, environ 112282 habitants (soit 2/3 de la population départementale hors CAV et Héricourt) du département peuvent bénéficier de ses actions.

Les cours sont dispensés par une quarantaine d'enseignants diplômés au sein de ses antennes d'enseignement réparties sur 5 secteurs géographiques du département : Pays Graylois, Pays Riolois, Val de Saône, Vosges du Sud -Luxeuil-les-Bains, Vosges du Sud - Lure.

Le taux de couverture est de 49% sur le périmètre complet du Département.

Les enseignements proposés pour les enfants, adolescents et adultes sont nombreux dans le domaine de la musique : formations musicale et instrumentales en cycles pluriannuels, ensembles de pratiques collectives, musique à l'école, ateliers diversifiés..., mais également dans la discipline théâtre qui s'est introduite dans les orchestres à l'école dès septembre 2022.

Cette année scolaire avec l'absence d'un d'enseignant pendant une période, on constate une baisse des interventions en milieu scolaire avec 2600 élèves pour 1648 heures de cours. Par contre, les élèves touchés par les orchestres à l'école sont en augmentation avec 178 élèves pour 1169 heures d'enseignement.

L'École départementale de musique et de théâtre poursuit également le développement des parcours orchestres regroupant les 3 enseignements (Formation musicale, cours d'instrument et pratique collective) en un seul bloc d'environ 2 heures, permettant ainsi ne se déplacer qu'une seule fois dans la semaine. Il permet également, au-delà de l'unicité du déplacement, une fluidité pédagogique et une cohérence des enseignements. Il présente donc un avantage organisationnel et pédagogique. En septembre 22, ce sont 3 parcours orchestres qui ont été mis en place sur le territoire. Il a été constaté cependant que des groupes de niveaux devaient être privilégiés pour ce type de parcours, principale cause de la non poursuite sur Rioz de ce type de pratique.

Des parcours spécialisés ont également été mis en place, comme le parcours flûte sur Marnay ou le parcours cuivre sur Fougerolles et Luxeuil les Bains qui diffère du parcours orchestre car un seul enseignant dispense l'ensemble des formations (instrument, solfège) sur un temps plus court

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, 13 collectivités sont adhérentes à l'EDMT. Il conviendra au Comité syndical de statuer sur le retrait de la d'Aboncourt-Gésincourt dont l'examen par le comité syndical a été repoussé dans l'attente de la rencontre avec la CC des Hauts du Val de Saône, dont dépend la commune. D'autre part, la Commune de Plancher-Bas a réitéré son souhait de sortir du syndicat en refusant à nouveau de signer l'annexe à la convention de partenariat 22-23 en joignant la délibération du conseil municipal de 2020 qui demandait son retrait.

#### Liste des collectivités adhérentes en septembre 2022 :

- 7 communautés de communes : la CC du Pays Riolais, la CC des Combes, la CC du Val de Gray, la CC des Quatre Rivières, la CC de la Haute-Comté, la CC du Pays de Lure et la CC de Villersexel
- 6 communes : Marnay, Port-sur-Saône, Jussey, Aboncourt-Gésincourt, Luxeuil-les-Bains et Plancher-Bas.

#### **BILAN DE L'EDMT 70 AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2022-Année scolaire 22-23**

En septembre 2022, 10 orchestres débutants pour un total de 178 enfants encadrés par 14 enseignants sur 10 écoles et 1169 heures annuelles sont effectifs.

Devant le succès du rassemblement de l'ensemble de ces orchestres du 16 juin 2022, il a été décidé de renouveler ce temps fort le 25 mai 2023 à Arc les Gray, en l'ouvrant aux familles.

Ces 10 orchestres en temps scolaire, répondent à l'un des objectifs principaux fixés par les collectivités adhérentes dont le conseil départemental : le développement des pratiques instrumentales collectives.

Le soutien aux pratiques amateurs s'est également poursuivi avec 2 enseignants qui dirigent 5 chorales sur l'ensemble du département pour un total de 152 chanteurs. Par ailleurs, 3 enseignants dirigent 2 harmonies et le Brass Band pour un total de 73 musiciens amateurs.

La représentation de l'orchestre symphonique départemental a rencontré également un vif succès en juillet 2022, permettant aux enseignants et élèves de l'EDMT de jouer ensemble pour le plus grand plaisir d'un public conquis.

Tableau de synthèse des interventions musicales :

	<b>2018- 2019</b>	<b>2019- 2020</b>	<b>2020- 2021</b>	<b>2021- 2022</b>	<b>2022- 2023</b>
<b>Orchestres débutants</b>	84 enfants	162 enfants	155 enfants	163 enfants	178 enfants
<b>Elèves inscrits à l'EDMT</b>	636 élèves	622 élèves	539 élèves	582 élèves	563 élèves
<b>Total élèves pour l'enseignement spécialisé</b>	699 élèves	784 élèves	694 élèves	745 élèves	741 élèves
<b>Chorales</b>	120 chanteurs	135 chanteurs	139 chanteurs	152 chanteurs	152 chanteurs
<b>Harmonies/Brass Band</b>	92 musiciens amateurs	107 musiciens amateurs	87 musiciens amateurs	73 musiciens amateurs	73 musiciens amateurs
<b>Maison de retraite, hôpital</b>	60 personnes	60 personnes	60 personnes	60 personnes	60 personnes
<b>Musique à l'école</b>	3664 enfants	3353 enfants	3 669 enfants	3936 enfants	2600 enfants
<b>Découvertes instrumentales</b>	Pas de suivi précis	1351 enfants	50 enfants	497 enfants	En cours d'évolution

## 2. Priorités du budget (projets envisagés...)

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'EDMT a opté pour la nomenclature M57 développée.

La priorité principale du budget pour l'année 2023 reste de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité du service rendu aux usagers et aux collectivités partenaires.

Depuis 2021, pour boucler le budget, il est nécessaire d'utiliser partiellement le résultat budgétaire antérieur :

Année	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Pris sur réserve de fonctionnement	Reste réserve fonctionnement	Pris sur réserve d'investissement	Reste réserve investissement
2021	20 775,70 €	214 862.69 €	6 756.75 €	43 537.01 €
2022	66 404,97 €	148 457.72 €	2 253.34 €	41 283.67 €

Au vu des inscriptions au BP2023, il sera nécessaire encore cette année de puiser dans la réserve des années antérieures : en restant prudent au niveau des recettes **au maximum** ce sera un montant d'environ 108 000 € qui sera pris sur la réserve en fonctionnement et 9600 € en investissement.

# VOLET ARTISTIQUE ET CULTUREL

## Evènement : Journée rassemblement Orchestres à l'école

La rencontre des orchestres à l'école se déroulera à Arc les Gray le 25 mai 2023 en l'ouvrant à la présence des parents.

L'intérêt pédagogique est très important puisque les enfants des différents orchestres travailleront sur le même projet, avec le travail d'un morceau commun dont l'arrangement a été effectué par un des enseignants de ces dispositifs.

Une enveloppe de crédit doit être fléchée pour cet évènement comprenant les frais de transport estimés à environ 1700 €, ainsi que les fluides de la salle.

Saison artistique favorisant le hors les murs, reflet d'une activité pédagogique diversifiée et connectée à la dynamique culturelle du territoire

## Concert d'orchestre symphonique

La représentation sur le thème du cinéma de l'orchestre symphonique départemental le 3 juillet 2022 à Luxeuil-les-Bains a connu un vif succès.

Il est prévu cette année que la représentation associe les chorales et se déroule à Saônexpo le samedi 27 mai à 20 h 30 afin de toucher un public plus large.

Il faut compter un budget d'environ 5000 € pour une représentation comprenant la rémunération des musiciens (salaire répétition, concert et frais de déplacement) ainsi que les fluides de la salle.

Pour le deuxième concert prévu à Dampierre-sur-Salon, les chorales pourraient bénéficier de subventions en direct, et des sources de financement via le mécénat restent à trouver par l'EDMT pour le solde. La facturation sera donc partagée entre les entités en fonction des fonds récoltés de part et d'autre.

## Projet Siyotanka

La flûtiste Annie Ploquin-Rignol, spécialisée dans les flûtes du monde dans le cadre de la réalisation du projet « Siyotanka, le bâton qui chante », présentera, accompagnée de 2 enseignants de l'EDMT un conte musical qui serait joué par les élèves de l'EDMT (flûtes traversières, flûtes à bec, 2 percussionnistes, 2 guitaristes ou ensemble de guitares) à l'issue de 2 week-end de travail avec l'intervenant et d'un travail en amont dans le cadre des classes.

Les dates de représentation sont les 13 et 14 mai à Luxeuil les Bains ainsi que les 3 et 4 juin à Lure.

Le coût est de 1480 € pour la prestation de l'intervenante extérieure.

**Au niveau budgétaire pour ces deux derniers projets, une enveloppe de 7500 € a été recrée dans le budget incluant une petite réserve si des dépenses imprévues étaient induites. Ce sera donc une dépense sur le chapitre 011 qui sera constatée pour ces projets.**

## VOLET RESSOURCES HUMAINES

### Prestation Prévoyance

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire au comité syndical du 20 février, le projet de budget de fonctionnement prend en compte une enveloppe relative à la protection sociale complémentaire des agents de 4000 €.

A ce titre, figure dans l'ordre du jour du présent comité syndical une base de discussion pour la mise en place de cette participation. Il reste à en définir les modalités avant soumission du projet au CST.

Compte-tenu du temps pour les agents de faire les démarches pour adhérer éventuellement à la MNT, l'enveloppe de 4000 € devrait être largement suffisante pour cette année.

### **3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, projets pluriannuels**

Pour rappel, les recettes de fonctionnement proviennent de la participation financière (2022):

- du Département de la Haute-Saône à hauteur de 55.99 %,
- des communautés de communes adhérentes et pré adhérentes, des communes adhérentes et des partenaires associatifs à hauteur de 28.86 %
- des familles à hauteur de 11.38 %
- atténuation de charges à hauteur de 2.08 %
- de la DRAC à hauteur de 1.69 %

L'objectif de maintien d'un modèle moins coûteux en stabilisant ou faisant baisser les tarifs des collectivités et des familles est toujours difficile à atteindre puisque les dépenses liées aux frais de personnel augmentent mécaniquement et encore davantage en 2022 avec l'augmentation du point d'indice. Les nouveaux projets exposés ci-dessus destinés à dynamiser et « montrer » les actions de l'EDMT, nécessitent également l'inscription de crédits complémentaires.

**A - Projections budgétaires BP 2023 en fonctionnement (dépenses réelles) :**

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire BP 2022 avec DM 1	Consommation réelle 2022	BP 2023
<u>Chapitre 11</u> Charges à caractère général	174 975 €	153 826,82 €	169 525 €
<u>Chapitre 12</u> Charges de personnel	1 553 000 €	1 500 708,73 €	1 518 130 €
<u>Chapitre 65</u> Autres charges de gestion courante	1 000 €	981,53 €	1 300 €
<u>Chapitre 67</u> Charges exceptionnelles	1 500 €	439,66 €	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 730 475 €</b>	<b>1 655 956,74 €</b>	<b>1 690 455 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>			
<u>Chapitre 70</u> Recettes des familles/associations	191 093 €	204 898,91 €	190 940 €
<u>Chapitre 74</u> Dotations et participations au syndicat mixte (1)	1 343 091€	1 343 091,00 €	1 361 800 €
<u>Chapitre 013</u> Atténuations de charges	33 500 €	40 419,77 €	27 200 €
<u>Chapitre 75</u> Autres produits de gestion courante	5 €	1,66 €	5 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 567 689 €</b>	<b>1 588 492,34 €</b>	<b>1 579 945 €</b>

Dépenses de fonctionnement :

**Chapitre 11 (charges à caractère général) :** les inscriptions budgétaires sont sensiblement identiques aux inscriptions au BP 2022.

Au niveau des assurances, les montants sur ce poste augmentent du fait de la prise en compte sur la totalité de l'année du coût de l'assurance statutaire.

**Chapitre 12 (charges de personnel) :** En ce qui concerne la masse salariale, on constate une baisse des prévisions par rapport au BP 2022 mais une augmentation de 18 000 € par rapport aux dépenses 2022, qui s'explique par :

- une enveloppe de 4000 € pour la protection sociale complémentaire de prévoyance des agents
- une provision pour palier au remplacement des agents contractuels
- le glissement vieillesse technicité,
- le ticket mobilité, et l'assurance révocable de pôle emploi, mesures adoptées en cours d'année 2022, sur la totalité de l'année 2023

## Recettes de fonctionnement :

### **Chapitre 70 :**

- Recettes provenant des familles : Le nombre d'élèves inscrits est en légère diminution au 1<sup>er</sup> trimestre par rapport à la rentrée 2021-2022, le montant estimé de ces recettes est inscrit à hauteur de 170 000 €.
- Recettes provenant des associations, chorales ou écoles pour la mise à disposition de personnel enseignant pour un total arrondi de 20590 € détaillé ci-dessous :
  - ⇒ 6 chorales ou harmonies pour 16194 €
  - ⇒ 2 structures public empêché pour 1000 €
  - ⇒ 3 écoles pour 3 402 €

**Chapitre 74 (recettes des partenaires) :** On constate une légère baisse des participations des collectivités, dues principalement à la diminution des interventions en milieu scolaire suite au congé de maternité d'une des dumistes, ainsi qu'au budget plus rigoureux de certaines collectivités.

Compte-tenu des calculs actuels, seules 2 collectivités voient leur participation augmenter pour un total de 421 300 € (428 000 € en 2022), dotation qui exclue la participation des communes de Plancher-Bas et Aboncourt-Gésincourt dans l'attente de la décision du Comité syndical.

La demande de subvention de la DRAC en fonctionnement à hauteur de 22 000 € a été adressée comme chaque année et le Département reconduit sa participation de 892 900 €.

La SEAM (Société des Editeurs et Auteurs de Musique a validé une subvention de 600 € au titre de l'année scolaire 2022-2023 pour la participation à l'achat de partitions (subvention à hauteur des partitions achetées).

L'Etat a annoncé le versement d'une dotation d'aide aux collectivités pour palier à la hausse du point d'indice et les hausses de l'énergie. L'école est éligible à cette dotation pour ce qui concerne la hausse du point d'indice. Aucun acompte n'a été demandé en 2022. C'est donc un montant évalué par prudence à 25 000 € qui sera versé au plus tard en octobre 2023 par l'Etat à ce titre sur le budget.

**Chapitre 013 :** Remboursement dû par le CDG 70 des heures de décharge d'activité de service, évaluée à un montant de 25 000 €, le nombre d'heures de décharges des agents de l'EDMT étant en baisse par rapport à l'année dernière.

Remboursement de la Région du versement ticket mobilité aux agents éligibles pour 2 200 €.



### **Projections budgétaires BP 2023 en investissement :**

Les dépenses d'investissement prévisionnelles sont en diminution.

Investissement dépenses	BP 2022		BP 2023
	Reports	Inscription BP	
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	0 €	1 000 €	1 000 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	0 €	12 000 €	6 500 €

**Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) :** Un budget minimal est prévu en cas de besoin.

**Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) :**

⇒ Matériel bureau et informatique :

Une enveloppe de 1500 € est fléchée pour le matériel de bureau et informatique pour d'éventuels besoins.

⇒ Instruments :

Une enveloppe de 3000 € est inscrite au budget de manière à pouvoir palier à des besoins urgents, notamment pour les dotations des orchestres à l'école en augmentation cette année.

⇒ Communication :

Une enveloppe de 2000 € est prévue en 2023 dont une partie est destinée à finaliser la signalétique des bâtiments de l'EDMT, notamment sur Rioz (210 €), Lure (310 € pour la signalétique, et panneaux directionnels) et Luxeuil-les-Bains (800 €).

*A ce stade, aucune recette d'investissement n'est prévue.*

## C – Opérations d’ordre

Afin d’équilibrer le budget et retracer les écritures d’amortissement, des écritures d’ordres sont nécessaires, retracées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre – Objet	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<u>Chapitre 023</u> Virement section d’investissement	40 063,72	
<u>Chapitre 042</u> Dotations amortissement - 6811 Subventions transférées au résultat – 777	20 300,00	22 416,00
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<u>Chapitre 021</u> Virement de la section de fonctionnement		40 063,72
<u>Chapitre 040</u> Reprise subventions – 13913 Dotation amortissement – 28	22 416,00	20 300,00

Le Syndicat étant passé en nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les amortissements sont dorénavant prorata temporis dès l’acquisition de l’immobilisation. Le montant inscrit en dotation d’amortissement est donc estimé en tenant compte du montant des amortissements acquis antérieurement connus auquel a été ajouté une prévision pour l’amortissement partiel des immobilisations acquises courant 2023.

## **4. Niveau d’endettement de la collectivité / 5. Niveau des taux d’imposition**

Néant

## **5. Fongibilité des crédits**

Le référentiel M57 offre la faculté pour l’organe délibérant de déléguer à l’exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Simultanément au vote du budget, les membres du comité syndical devront délibérer sur le pourcentage limite de fongibilité accordé à la Présidente pour l’exercice 2023.

## **6. Effectif de la collectivité et charges de personnel**

Au **1<sup>er</sup> janvier 2023**, l'EDMT 70 compte 42 agents pour un total de 31.15 ETP dont 2 sur emploi non permanent (accroissement activité) répartis de la manière suivante :

- ⇒ 30,84 ETP sur des emplois permanents et 0.31 sur emploi non permanent
- ⇒ 38 enseignants (28.45 ETP) et 4 administratifs (2.7 ETP).
- ⇒ 33 agents titulaires et 9 agents contractuels.

Les charges de personnel représenteraient un montant prévisionnel de dépenses de 1 518 130 € en 2023.

Le présent rapport sera également publié sur le site internet de l'EDM 70.

Fait à Vesoul, le 21 mars 2023

La Présidente du Comité syndical,



Isabelle ARNOULD